



PROJET DE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP) de PORNIC
(Enquête publique ouverte du mercredi 20 Octobre au vendredi 19 Novembre 2021)
Sollicitation forte de dispositions dérogatoires pour la communication
concernant les activités et évènements culturels au château de Pornic, et les
sponsors qui les financent

Le château de Pornic qui est inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (1986 pour la forteresse et 2018 pour le château balnéaire) et est inclus dans un site classé (**zone ZP1a**), organise et accueille aujourd'hui des activités et évènements à caractère culturel qui contribuent à la notoriété et à la vie économique de la ville :

- Visites commentées du château organisées par le propriétaire (première édition en 2021), dont le produit contribue au financement de l'entretien courant des bâtiments ;
- Festival de théâtre (chaque année depuis 2017) porté depuis 2019 par l'association les Amis des Parenthèses de Pornic ;
- Spectacle de marionnettes dans la cour du château (été 2021) ;
- Château bleu (2 jours sur le dernier WE du mois d'août) ;
- Journées Européennes du Patrimoine (3^{ème} WE de septembre sur 3 jours) ;
- Projet de mise en lumière du château, porté par la ville et l'Association pour la Sauvegarde du Vieux Pornic (près de 300 adhérents) ;
- Projet de mapping-vidéo également porté par l'Association pour la Sauvegarde du Vieux Pornic ;
- ...

Monétisation de ces activités et évènements :

- L'accès à certains de ces évènements et activités est payant avec une billetterie qui couvre tout ou une large partie de leurs coûts associés de mise en œuvre :
 - o Les visites commentées du château ;
 - o Les spectacles de marionnettes dans la cour du château parrainés par l'Association pour la Sauvegarde du Vieux Pornic ;
 - o Château bleu (2 jours sur le dernier WE du mois d'août) parrainé par l'Association pour la Sauvegarde du Vieux Pornic ;
 - o Les Journées Européennes du Patrimoine (3^{ème} WE de septembre sur 3 jours) organisées et gérées par l'Association pour la Sauvegarde du Vieux Pornic ;
 - o ...
- D'autres ont en complément de leur billetterie un besoin impératif de sponsors (entreprises principalement) pour financer une partie significative de leurs charges de fonctionnement : par exemple le festival de théâtre (un mois, de mi-juillet à mi-août) porté par l'association les Amis des Parenthèses de Pornic, dont près de 50% du budget de fonctionnement doit être financé par des sponsors ;
- Enfin, impossibilité de mettre en place une billetterie pour des activités dont le financement dépendra donc presque exclusivement de sponsors (régie publicitaire) :



- La mise en lumière du château (budget connu de 40 K€ pour la réalisation artistique du projet, à la charge de l'Association pour la Sauvegarde du Vieux Pornic),
- Le projet de mapping vidéo (budget non défini qui sera également largement à la charge de l'Association pour la Sauvegarde du Vieux Pornic),

Car comme pour les feux d'artifice du 14 juillet et du carnaval d'été, ces activités et événements seront visibles gratuitement à la nuit tombée par l'ensemble des spectateurs disposés sur le pourtour de la ria (2^{ème} partie du printemps, été, et début de l'automne).

En conséquence, pour tous ces événements et activités, nécessité d'une communication :

- autour du château et dans ou sur les espaces privés du château (murs de clôture et voie d'accès privée au 2 rue Fernand de Mun,
 - temporaire, avant (3 semaines) et pendant ces activités et événements,
- 1- pour les annoncer : Informations de type logistique (présentation, dates, lieu, modalités d'accès, horaires, prix, billetterie, ...),
 - 2- Et pour celles qui recourent à des sponsors, communiquer sur ces derniers, leurs activités et leur contribution au financement de l'activité ou de l'évènement concerné.

Ces dispositions dérogatoires sont explicitement mentionnées dans l'annexe n° 2 du dossier RLP de Pornic : Synthèse du Règlement National de Publicité, réf abords d'un monument historique inscrit ouvert à la visite, et activités culturelles.

En conséquence :

Sollicitation forte de dispositions dérogatoires dans le futur Règlement Local de Publicité (RLP) de Pornic pour les activités et événements culturels organisés au château de Pornic, portée par :

- l'Association pour la Sauvegarde du Vieux Pornic,
- l'association les Amis des Parenthèses de Pornic,
- et Robert de Vogüé (propriétaire du château),

pour communiquer sur les activités et événements organisés au château (enceinte et jardins) et sur leurs sponsors :

- Avant (3 semaines) et pendant ;
- Bâches sur les murs de clôture du château ;
- Panneaux temporaires disposés autour du château et sur la voie d'accès du château (type pré-enseignes) ;
- Annonces de sponsors projetées à la nuit tombée sur le château au début et à la fin des spectacles lumineux et/ou vidéo (mise en lumière du château et mapping-vidéo).

Fait à Pornic, le 28 octobre 2021

Robert de Vogüé pour les activités culturelles qu'il organise au château de Pornic, et pour le compte de l'Association pour la Sauvegarde du Vieux Pornic et de l'association les Amis des Parenthèses de Pornic